

Image not found or type unknown



## un locataire pense que le dépôt de garantie peut remplacer les m

Par **cimar**, le **07/02/2010** à **18:09**

Bonjour,  
Mon locataire , en fin de bail, ne paye pas ses deux derniers mois de loyers sous prétexte que le dépôt de garantie que j'ai demandé à la signature du contrat de location meublée, correspond aux deux mois de loyers restant.  
Que faire pour entamer une procédure ? Puis je espérer gain de cause ?  
Merci